

CAUSSADE PLACE DU FIL CHRONOLOGIE 1989 – 2017

Décisions du conseil municipal, de diverses administrations, Interventions et démarches de l'AVCP

Date	
14.12.1989	Signature convention ville-habitat.
22.02.1990	Étude diagnostic sur le centre ville confiée au cabinet Calmettes-Alexandre.
10.10.1990	Opération RHI (résorption habitat insalubre), lancement étude préalable,
12.02.1991	Dans le cadre de l'opération RHI, achat immeuble et une parcelle de terrain.
12.02.1991	Convention ville-habitat , modification du périmètre RHI
09.07.1991	Adoption du périmètre RHI « 14 immeubles insalubres irrémédiables, 28 immeubles insalubres remédiables »,
19.09.1991	Lancement étude pré-opérationnelle.
19.09.1991	Réhabilitation immeuble Guiraudet (hors place du Fil).
26.05.1992	Approbation d'un plan prévoyant réhabilitation et démolition-reconstruction.
29.09.1992	Accord de principe sur le bilan « <i>un espace consacré à la détente, aux jeux, et à l'histoire (archéologie) ...</i> »
29.09.1992	Préemption immeuble B... , 27 rue Basse, 20.000 francs.
14.01.1993	Approbation définitive du bilan RHI et sollicitation de l'Etat une subvention de 2.550.000
24.02.1993	Acquisition de l'immeuble Devic AC 940 et 939, 33 et 37 rue Basse : 509.000 f.
30.03.1993	Acquisition rue Bombée, place Lacombe « afin de permettre à un organisme HLM de reconstruire ... »
30.06.1993	Nouvelles acquisition pour HLM place Lacombe.
17.08.1993	RHI, acquisition immeuble Gabens 5 rue de la Placette, AC 176 : 120.000 f.
16.09.1993	Désignation du cabinet Petersen pour maîtrise d'œuvre générale (150.000 f).
16.09.1993	Acquisition immeuble Gandolfi « il reste à acquérir le bâtiment AC 177, 1 rue de la placette, 119.000 f, « afin de permettre la démolition de l'îlot dans la perspective de l'aménagement d'une place publique ».
19.11.1993	Prix achat AC 177 rectifié selon domaines : 236.495 f.
19.11.1993	<u>La ville perçoit un loyer d'un logement acquis pour « insalubre ».</u>
10.12.1993	Rectification du prix de l'immeuble Mendes rue Bombée « dans le but de ne pas retarder l'opération de RHI ... »
31.03.1994	RHI démolition d'immeuble place Lacombe, cabinet Petersen.
31.03.1994	RHI place Lacombe « le C.M. décide : la ville donne le terrain à la « Garonnaise d'Habitation » et lui alloue 200.000 f représentant le surcoût d'aménagement des logements ».
22.06.1994	RHI avenant / démolition / place Lacombe.
19.01.1995	Vente d'un terrain place du Fil à Mr Cabos.
26.05.1998	Fondation de l'AVCP dont les objectifs sont "de contribuer à la connaissance de Vieux Caussade et de son pays par tous les moyens de recherche et de conservation de documents, de vestiges, etc. ainsi que la diffusion de cette connaissance"
09.1998	l'AVCP effectue un sondage autorisé place du Fil, d'après un plan établi en 1812, retrouvé aux Archives Nationales (<i>par Christophe Sahuc.</i>), l'extrémité du mur de l'ancien château démolie au XIXe siècle (résultats publiés dans le bulletin n° 3, février 1999).
07/1998	Parution du bulletin n° 1 de l'AVCP.
18.03.2005	Au courrier AVCP de ce jour, Y. Collin, sénateur maire : "en cours de réflexion..." mais pas de suivi.
30.01.2007	Courrier AVCP à Y. Collin, sénateur maire qui, pour "éradiquer" le problème d'insalubrité du centre ancien, propose son projet HLM, pour lui rappeler que depuis sept ans l'association demande "accès au clocher ... à la fontaine

	du Thouron.
28.03.2007	Courrier à l'ABF pour lui rappeler son refus d'une démolition lors de la visite effectuée sur les lieux.
30.03.2007	Le conseil municipal adopte un projet de construction sur la place du Fil.
26.04.2007	L'AVCP invite les élus et les propriétaires et commerçants du quartier, le 3 mai, à une réunion de présentation du principe des ZPPAUP.
31.05.2007	L'Avcp choisit de se faire assister d'un avocat.
15.02.2008	Courrier AVCP au préfet de Région : demande d'expliquer qu'on ne suive pas l'arrêté DRAC du 25 juin 2007 qui interdit de "descendre en deçà des niveaux actuels de circulation" ...
01 2008	Le Préfet de Tarn-et-Garonne a admis dans son mémoire en défense du 16 janvier 2008 que : « l'absence de mention des murs du château de Caussade résulte du fait que ces murs ne sont pas destinés à être démolis comme le redoute le requérant ». Nous avons fait constater par huissier que le deuxième mur a été déjà démolé à moitié (1 m de large, en pierre « il est tombé ») et que le grand mur longeant la venelle est plus grand que prévu, il dépasse les 4 à 5 m pour atteindre 7 m en hauteur sur 15 m environ de long. L'entreprise de démolition indique avoir l'ordre d'araser à 3 mètres. Le sénateur Yvon Collin (lettre du 28 février 2008 : « je vous confirme être particulièrement attentif à la conservation des murs du château existant au sein de l'îlot de la place du Fil »), alors maire de Caussade, qui avait fini par se rendre compte de l'intérêt de ces vestiges.
10.03.2009	Courrier AVCP adresse à Madame le Préfet le n° triple (28-29-30) de son bulletin consacré au centre historique.
07.09.2009	Courrier AVCP adressé à Madame le Préfet : "pétition portée par plus de 1100 personnes "contre le permis de construire un immeuble HLM accordé à T et Gne Habitat (07.08.2008)".
15.11.2009	Courrier AVCP adressé à Madame le Préfet en rappel de celui à elle adressé le 7 septembre en LR-AR, confirme le précédent.
10.01.2010	Courrier AVCP au préfet : demande de rencontre et envoi du n° triple du bulletin (28-29-30)
15.11.2010	L'avocat de l'AVCP doit réclamer la position du tribunal sur la demande de l'AVCP quand celui-ci vient d'accéder à celle de M. F. Bonhomme conseiller municipal, postérieure à celle de l'AVCP
Janvier 2011	François Bonhomme, maire, a invité le président et deux administrateurs sur le site de la fontaine du Thouron ; il évoque un projet de petite halle sur la place du Fil.
07. 05. 2011	Courrier de l'AVCP à l'ABF pour solliciter un rendez-vous, resté sans réponse.
14. 11. 2011	Arrêté de prescription d'un sondage archéologique.
Du 24 au 27/04/2012	Réalisation du sondage par l'INRAP.
19.06.2012	M. Mottin, Architecte des Bâtiments de France, rencontre le conseil d'administration de l'AVCP qui en tire quelques espoirs. (le compte-rendu de réunion de l'AVCP validé en CA indique : "dialogue fructueux" à propos de la place du Fil, et espoir pour la protection de la maison de l'Arbot).
septembre 2012	le président, C. Sahuc est reçu par Monsieur Bonhomme, maire, sans suite.
novembre 2012	Rapport d'opération du sondage INRAP.
22.04.2013	Courrier au préfet de région, à DRAC, ABF, société archéologique du Midi de la France, pour demander des fouilles complètes.
03.10.2013	Le maire présente le rapport INRAP au public.
année 2014	Mutisme du conseil municipal.
janvier 2015	Annonce d'un projet municipal de petite halle dans un courrier du sénateur maire à l'AVCP : "Suite à votre demande en date du 19 janvier courant ... une procédure de concours visant à désigner une équipe de maîtrise d'œuvre est bien lancée sur la base d'un programme architectural comprenant l'édification d'une petite halle" dans un courrier à l'AVCP dont l'objet est l'aménagement de la place du Fil.

13.04.2015	Adoption du programme par la municipalité.
16. 09. 2015	Décision de conseil d'administration de l'AVCP de poursuivre la municipalité si le projet prévoit la démolition du mur du château et si le président de l'association n'obtient pas de rencontrer le sénateur-maire pour tenter de le convaincre.
15.01.2016	Le jury de concours arrête le choix du candidat.
15.02.2016	Attribution du marché au lauréat du concours de maîtrise d'œuvre.
01.04.2016	courrier, LR-AR, au maire devenu sénateur pour demander de vraies fouilles. Aucune réponse.
25.07.2016	Envoi par la municipalité du dossier de confirmation de l'intention de réaliser des travaux.
12.09. 2016	Arrêté de prescription fouilles préventives.
3.10.2016	Approbation par le CM de l'avant-projet détaillé et le montant prévisionnel des travaux.
8.12.2016	Adoption par le conseil municipal d'une modification de l'autorisation de programme
02 2017	Assemblée Générale de l'AVCP : la grande majorité des adhérents présents ou représentés se prononce contre la disparition programmée des murs du château.
03 2017	Démarrage fouilles préventives.
08.03.207	Rencontre entre l'AVCP et le maire, Gérard Hébrard.
14.03.2017	Demande par l'AVCP de la protection des restes des murs du château de Caussade au titre des Monuments historiques.
07.04.2017	Fin des fouilles préventives.